



AVIS D'IMPOSITION

TAXES FONCIÈRES

payées et perçues par la commune, le département,
la région et divers organismes.

2007

M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
EPX STROPIANO EVELYNE

0129 BOULEVARD PASTEUR

94360 BRY SUR MARNE

PROP/INDIVIS 4321 191831 * C

MME REVELLAT EVELYNE JEANNE
NEE STROPIANO

PROP/INDIVIS 191832

ÉPARTEMENT : 350 ILLE-ET-VILAINE

COMMUNE : 228 A PLEURTUIT

DETAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ①	Taxe ordures ménagères ①	Total des cotisations
Taux 2006	13,23 %	%	%	9,27 %	2,97 %	%	%	%
Taux 2007	13,43 %	%	%	9,27 %	2,97 %	%	%	%
Adresse	9009 IMP CLEMENT ADER						15,15 %	
Base	689			689	689		689	
Cotisation	93			64	20		104	281
Adresse	9012 IMP CLEMENT ADER						15,15 %	
Base	34			34	34		34	
Cotisation	5			3	1		5	14
Cotisations 2006	93			66	21		111	
2007	98			67	21		109	
	+5,38 %	%	%	+1,52 %	0 %	%	-1,80 %	

	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ①	Chambre d'agriculture
Taux 2006	%	%	%	%	%	%	%
Taux 2007	%	%	%	%	%	%	%
Base terres non agricoles							
Base terres agricoles							
Cotisations 2006							
2007							
	%	%	%	%	%	%	%

Dégrements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties	Base du forfait forestier ②	Majoration base terr. const. ③	Caisse d'assurance accidents agricole
--	-----------------------------	--------------------------------	---------------------------------------

① x

②

③

Frais de gestion de la fiscalité directe locale ④

Dégrèvement ⑤

Dégrèvement ⑥

Dégrèvement ⑦

Dégrèvement ⑧

Dégrèvement ⑨

Montant de votre impôt

23

318

RENSEIGNEMENTS ET RÉCLAMATIONS
sur le calcul de l'impôt

ur l'exonération ou le dégrèvement des personnes âgées, s'adresser au centre
s impôts (voir au verso)

entre des impôts : 350 4321

DIF SAINT-MALO
OTEL DES IMPOTS

1 RUE HENRI LEMARIE

5414 ST MALO CEDEX

él. : 02 99 20 80 99

lél. : cdif.saint-malo@dgi.finances.gouv.fr

ccueil : LUNDI A VENDREDI 8H30-12H ET
13H30-16H15 OU SUR RENDEZ-VOUS

° de propriétaire : 228 R00533 N

éf. adm. : 350 52 023 044 228 A P X

RENSEIGNEMENTS SUR LE PAIEMENT DE L'IMPÔT

Numéro fiscal : 19 53 845 957 154

Référence de l'avis : 07 35 4243574 91

Tél. : 02 99 46 10 06

Mél. : t035044@cp.finances.gouv.fr

Accueil : TLJ 9H-12H/13H30-16H30(16H VEN)

Avec ou sans rendez-vous

Votre trésorerie : TRES. DINARD

RUE WINSTON CHURCHILL BP 90305
35803 DINARD CEDEX

RE G4 F2 10884 110907 40

M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
EPX STROPIANO EVELYNE

0129 BOULEVARD PASTEUR

94360 BRY SUR MARNE

ur www.impots.gouv.fr, consultez votre compte fiscal
t accédez à vos avis de taxes foncières ainsi qu'à
ensemble de vos données fiscales.

our ne plus avoir à y penser !
voisissez le prélèvement annuel
ur vos impôts locaux.

Établie le 10-08-2007

N° de rôle : 221

Date de mise en recouvrement : 31-08-2007

Montant de votre impôt :

318,00

Somme à payer

318,00

Date limite de paiement

15-10-2007

Vous pouvez régler cet impôt :

- par paiement direct en ligne sur www.impots.gouv.fr,
- par adhésion au prélèvement annuel auprès de votre
trésorerie jusqu'à la fin du mois précédant la date limite
de paiement ou sur www.impots.gouv.fr jusqu'à la date
limite de paiement,
- par TIP, chèque, virement ou en numéraire.

L'enveloppe retour jointe est réservée exclusivement au paiement par TIP ou par chèque, elle ne doit
pas être utilisée pour l'envoi de tout autre document.

Partie à détacher suivant le pontillé

5F0684823

35044

M REVELLAT PHILIPPE LOUIS
07 35 4243574 91

